Prévention du risque podologique chez les patients diabétiques : un premier pas franchi grâce à la Fédération

Les complications podologiques sont un risque important pour les patients diabétiques. Les chiffres sont alarmants : plus de 8 400 patients subissent chaque année une amputation et plus de 26 700 sont hospitalisés pour plaie du pied. La qualité de vie du patient diabétique est alors largement détériorée et des coûts supplémentaires évitables viennent alourdir les dépenses de l'Assurance maladie.

L'action de la Fédération

Face à ce constat que la Fédération Française des Diabétiques travaille depuis de nombreux mois au remboursement d'une séance par an chez le podologue pour toutes les personnes atteintes de diabète.

La Haute Autorité de Santé a retenu dans le cadre de son programme de travail la requête déposée par la Fédération sur le bien-fondé du remboursement des soins podologiques dès le risque de grade 1 chez le patient diabétique.

Un remboursement préconisé : une première victoire grâce à la Fédération

La Haute Autorité de Santé a fait paraître officiellement son rapport il y a quelques jours et conclut :

> **« La HAS considère que les séances de prévention de pédicurie-podologie pour les patients à risque podologique de grade 1 ont un impact positif sur la prise en charge préventive tant sur le plan clinique qu'organisationnel, et préconise leur prise en charge par la collectivité. »**

Maintenant que cette première étape est franchie, place maintenant aux négociations conventionnelles entre l'Assurance Maladie et les syndicats de podologues.

Pour rappel, cet engagement fait partie de nos propositions des Etats Généraux !

Retrouvez la recommandation de la Haute Autorité de Santé ici.